Communiqué de presse

« Asud, Anitea, Act Up – Paris, Gaïa Paris, Safe, Sos Hépatites Paris, salledeconsommation.fr, Aides, AFR, Elus Santé Publique et Territoires, Elus Locaux Contre le Sida »

Le 5 juillet 2010

Après le rapport de l'Inserm, Mme Bachelot, Ministre de la Santé, doit lancer l'expérimentation des salles de consommation de drogues à moindre risque

Suite à l'installation le 19 mai 2009 d'une salle de consommation de drogues à moindre risque [(1)], Mme Bachelot avait annoncé à l'Assemblée Nationale qu'elle attendait les résultats d'une expertise collective sur la réduction des risques confiée à l'Inserm pour se prononcer sur leur expérimentation. C'est chose faite depuis vendredi, l'Inserm ayant mis en ligne sa synthèse [(2)].

Le rapport prend acte que la réduction des risques est à un tournant. Si elle a pu réduire les risques de contamination VIH, les overdoses et améliorer l'accès aux soins, elle a aussi atteint certaines limites : elle ne touche pas forcément les populations les plus marginalisées, elle a du mal à prendre en compte les nouvelles pratiques des consommateurs de psychostimulants et injecteurs de cocaïne, et peine à réduire les contaminations par l'hépatite C....

Le rapport de l'Inserm recommande d'élargir la palette des mesures et approches dans un dispositif cohérent et coordonné d'offre de services. Dans ce cadre, il envisage la mise en place de Centres d'Injection Supervisés, CIS, (salles de consommation centrées sur l'injection).
Le rapport confirme donc ce que nous, associations de terrain et élus locaux, savions déjà : les CIS permettent d'atteindre les usagers injecteurs à haut risque, d'assurer une injection plus sure, de diminuer les comportements à risques (par rapport au VIH et à l'hépatite C), de réduire la mortalité, d'améliorer l'accès aux soins (y compris de la dépendance) pour les populations les plus précaires, de réduire la consommation sur les lieux publics, de réduire les impacts négatifs sur l'ordre public. L'Inserm note aussi que les CIS n'encouragent pas à la consommation, et qu'ils sont coût-efficaces, ce qui est important en période de restriction budgétaire.

Si logiquement l'Inserm recommande une étude des besoins avant la mise en place, les associations engagées rappellent que c'est précisément au nom de ces besoins constatés qu'elles ont lancé leur action : les injections en masse dans les caves, les squats et les rues de certains quartiers, exposent usagers et riverains à d'inutiles risques. Ces associations n'envisagent donc cette étude que sous la forme d'une première étape de la mise en œuvre concrète d'une première expérimentation d'un CIS.

L'Inserm a apporté sa caution scientifique, pour démontrer que les CIS étaient un service complémentaire au dispositif actuel de réduction des risques. Il l'a fait en invitant à penser la RDR dans le cadre global d'une politique cohérente, sans l'opposer au sevrage ni à une éducation et prévention permettant aussi d'éloigner les dangers des usages.
Il est temps que Mme Bachelot et le gouvernement adoptent officiellement cette politique des drogues, basée sur une approche scientifique et dégagée d'arrières pensées idéologiques. C'est d'ailleurs le sens de « la déclaration de Vienne »[(3)] du 29 juin 2010, initiées par trois organisations scientifiques de renommée internationale : the International AIDS Society, the International Centre for Science in Drug Policy (ICSDP), and the BC Centre for Excellence in HIV/AIDS.

(1) http://www.asud.org ou http://www.salledeconsommation.fr
(2) http://www.inserm.fr/index.php/thematiques/sante-publique/expertises-collectives
(3) http://www.viennadeclaration.com/

Contacts presse : Pierre Chappard : 06 63 55 65 54 ou Jean-Pierre Couteron : 06 03 44 60 38